

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 75 CONCERNANT MICHELIN

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



MICHELIN

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 23 JUIN 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 19 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 19 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de surveillance de la COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Le conseil de COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 87,5% de membres libres d'intérêts hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Michel Rollier	Président Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	80%	M	75	FR	7	2021	0	2		M	M
	Barbara Dalibard	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	12	2023	0	1		P	P
	Cyrille Poughon	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	45	FR	6	2022	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Sophie de La Bigne		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	7	2024	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick de La Chevadière		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	Nouveau	2024	0	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre Duprieu		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	7	2024	0	3	M		
	Aruna Jayanthi		Libre d'intérêts	100%	F	57	IN	5	2023	0	1		M	M
	Thierry Le Hénaff		Libre d'intérêts	100%	M	57	FR	2	2022	1	1	M		
	Monique Leroux		Libre d'intérêts	100%	F	65	CA	5	2022	0	4	M		

2. Spécificités

- Les statuts de la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET